

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
 حَتَّى إِذَا جَاءَ أَحَدَهُمُ الْمَوْتُ قَالَ رَبِّ ارْجِعُونِ لَعَلِّي أَعْمَلُ صَالِحًا فِيمَا تَرَكْتُ كَلَّا إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَائِلُهَا وَمِنْ وَرَائِهِمْ بَرْزَخٌ إِلَى يَوْمِ يُبْعَثُونَ
 إِنَّ الْقَبْرَ أَوَّلُ مَنَازِلِ الْآخِرَةِ، فَإِنْ نَجَا مِنْهُ فَمَا بَعْدَهُ أَيْسَرُ مِنْهُ، وَإِنْ لَمْ يَنْجُ مِنْهُ فَمَا بَعْدَهُ أَشَدُّ مِنْهُ

LE PREMIER ARRÊT DU VOYAGE VERS L'AU-DELÀ

LA VIE DANS LA TOMBE

Mes chers frères !

Allah ﷻ, qui a créé la vie et la mort afin d'éprouver lequel d'entre nous accomplira les meilleures œuvres,¹ a accordé à chacun une durée de vie déterminée. Lorsque ce terme arrive à son terme, la vie d'ici-bas prend fin. Car chaque être humain goûtera à la mort.² La vie qui commence après la mort et se poursuit jusqu'au Jour du Jugement est appelée le « monde du barzakh », c'est-à-dire « la vie dans la tombe ». En effet, Allah ﷻ dit : « *Lorsque la mort vient à l'un d'eux, il dit : « Allah ﷻ ! Renvoie-moi sur terre afin que je fasse le bien que j'ai négligé. » Non ! Ce ne sont là que des paroles qu'il prononce. Derrière eux se trouve désormais une barrière jusqu'au jour où ils seront ressuscités.* »³ Ce verset nous informe qu'il n'y a aucun retour vers la vie terrestre après la mort. Même si l'être humain éprouve des regrets au moment de mourir, il ne lui sera plus possible de revenir en arrière. C'est pourquoi il faut considérer cette vie comme une occasion de se préparer pour l'au-delà.

Chers croyants !

Pour vivre la vie de la tombe, il n'est pas nécessaire qu'une personne soit obligatoirement enterrée dans une sépulture. Qu'elle soit enterrée dans la terre, disparaisse en mer ou que son corps disparaisse d'une autre manière, elle connaîtra inévitablement la vie du barzakh.⁴ Car avec la mort, le lien entre l'homme et ce monde prend fin. La vie de la tombe n'est pas un lieu de repos, mais la première étape du voyage vers l'au-delà. Le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque l'un de vous meurt, sa demeure future lui est montrée matin et soir. S'il fait partie des gens du Paradis, on lui montre sa place au Paradis ; et s'il fait partie des gens de l'Enfer, on lui montre sa place en Enfer, puis on lui dit : « Voilà l'endroit où tu seras envoyé au Jour de la Résurrection.* » »⁵ Ce hadith montre que l'être humain commencera déjà, dans la tombe, à ressentir la place qui l'attend dans l'au-delà. La parole du Prophète ﷺ, « *La tombe est soit un jardin parmi les jardins du Paradis, soit une fosse parmi les fosses de l'Enfer.* »⁶ exprime également cette réalité.

Mes chers frères !

Le Prophète ﷺ a encouragé la visite des tombes et a expliqué que son objectif était de tirer des leçons et de méditer. Car la tombe est la première porte qui mène vers l'au-delà. La situation de celui qui éprouvera des difficultés dans la tombe ressemble à celle d'un accusé attendant son jugement : cette courte attente lui paraîtra extrêmement longue. C'est pour cette raison que 'Uthmân (r.a.) pleurerait devant une tombe jusqu'à mouiller sa barbe de larmes. Lorsqu'on lui demanda : « Tu ne pleures pas autant en évoquant le Paradis et l'Enfer, mais tu pleures pour cela ? », il répondit : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *La tombe est la première des étapes de l'au-delà. Celui qui y est sauvé, ce qui vient après sera plus facile pour lui ; mais s'il n'y est pas sauvé, ce qui vient après sera encore plus difficile.* »⁷ »

Chers frères et sœurs !

Qu'Allah ﷻ fasse miséricorde à nos défunts et transforme leurs tombes en un jardin parmi les jardins du Paradis. Qu'Allah ﷻ nous accorde à nous aussi une vie saine, bénie et bénéfique. Qu'Il nous permette de vivre sans oublier que ce monde est éphémère et que la mort est une réalité inévitable. Qu'Allah ﷻ fasse de nous des croyants conscients, qui se repentent avant que la mort n'arrive et qui se préparent à l'au-delà par de bonnes œuvres. *Âmin !*

DONS DE SACRIFICE PAR PROCURATION — 2026

Comme nous l'avons déjà annoncé auparavant, vous pouvez effectuer en toute confiance vos dons de sacrifice par procuration pour l'année 2026 par l'intermédiaire de notre **Diyanet de Belgique**. Vous pouvez facilement réaliser vos dons auprès de nos responsables religieux présents dans nos mosquées ou via les liens disponibles sur nos réseaux sociaux.

Afin que l'organisation des sacrifices puisse se dérouler dans les meilleures conditions, nous vous demandons vivement de ne pas attendre les derniers jours pour effectuer vos dons. Qu'Allah ﷻ accepte vos œuvres de bien et vos adorations.

1. Müllk, 67/2.

2. Âl-i İmrân, 3/185.

3. Mû'minûn, 23/99-100.

4. İlyas Çelebi, « Ölümler ve Sonrası », *Kelam*, éd. Şaban Ali Düzgün, Grafiker Yayınları, Ankara 2016, p. 631.5. Buhârî, *Cenâiz*, 89.6. Tirmizî, *Sıfatü'l-kıyâme*, 26.7. İbn Mâce, *Zühbd*, 32 ; Tirmizî, *Zühbd*, 5. — Cf. *Hadislerle İslam*, VI, 574.